Caisse de l'industrie de la construction (CIC)
Caisse de compensation de la SSE – Agence de Genève – AVS 66.2
Caisses de compensation bâtiment – gypserie-peinture – étanchéité et toitures – carrelage
Caisse d'allocations familiales de l'industrie et de la construction (CAFINCO)
Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction (CPPIC) – Fondation PACT
Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

Rue de Malatrex 14 - 1201 Genève
Tél. 022 949 19 19 - Fax 022 949 19 20
www.ccb.ch
CCP 12-4493-3

Réf. : 017/PV/fb/269 Genève, le 14 novembre 2013

Fiches individuelles de travail et WEB salaire

Madame, Monsieur,

Afin de vous faciliter la procédure à suivre lors des départs avancés de votre personnel, nous avons l'avantage de vous remettre les fiches individuelles de travail pour le mois de

décembre 2013

Pour les salariés quittant l'entreprise dans le courant décembre, vous devez **obligatoirement** fournir deux fiches individuelles de travail, la première comprenant les heures normales du mois de novembre et la deuxième les heures du mois de décembre.

Exemple : Pour un départ le 6.12.2013, veuillez transmettre :

- la fiche du mois de novembre avec les données du mois de novembre **uniquement et** la fiche du mois de décembre avec les données du mois de décembre (du 2 au 5) **plus les informations de bouclement, soit 13ème mois, astérisque et date de sortie pour la période SUVA.**

Pour les entreprises déclarant les salaires par le WEB :

- saisir les données novembre avec la ligne en-tête de novembre **et** créer une ligne en-tête décembre pour saisir les données de décembre **y compris les informations de bouclement, 13ème mois (code 4750), dernier salaire (code 900) et date de sortie pour la période SUVA (code 800).**

Nous vous rappelons qu'en **aucun cas** vous ne devez inscrire des informations (heures, jours, suppléments divers, etc.) de **mois différents** sur une même fiche individuelle de travail ou sur le même enregistrement Web (voir manuel d'instruction p. 4.40).

Nous avons aussi l'avantage de vous remettre en annexe un tableau de répartition des jours pour les mois de décembre 2013 et janvier 2014. Les calendriers des paies pour l'année 2014 vous parviendront très prochainement.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces documents et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Caisses de compensation bâtiment
et gypserie-peinture

Jean Rémy Roulet
Directeur

Annexes mentionnées

	DÉCEMBRE 2013			JANVIER 2014		
	Gros - œuvre		Second œuvre	Gros - œuvre		Second œuvre
	CPGO			CPGO		
Jours de travail	15 Dernier jour 20.12	10 Dernier jour 13.12	15 Dernier jour 20.12	20 Premier jour 6.1	15 Premier jour 13.1	22 Premier jour 2.1
Jours fériés	2 25 - 31	2 25 - 31	2 25 - 31	1 1er	1 1er	1 1er
Jours de vacances , pont de fin d'année,	3 26 - 27 - 30	3 26 - 27- 30	5 23 - 24 - 26 - 27 - 30	2 2 - 3	2 2 - 3	0 0
Jours de vacances complémentaires	0	5 16 - 17 - 18 - 19 - 20	0	0	5 6 - 7 - 8 - 9 - 10	0
Jours supplémentaires	0	0	0	0	0	0
Jours compensés Gros œuvre - salarié horaire = non payés Gros œuvre - salarié mensuel = payés	2 23 - 24	2 23 - 24	0	0	0	0
Total des jours du mois	22	22	22	23	23	23

Selon les circulaires : Gros œuvre 20 décembre 2012 et Second-œuvre 12 février 2013